

Demande de commandite

Date d'adoption	12 juin 2013
Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} juillet 2013
Date des modifications	7 novembre 2018; 4 avril 2014
Date d'entrée en vigueur des modifications	7 novembre 2018; 4 avril 2014
Unité responsable	Vice-décanat exécutif
Instance approbatrice	Comité de direction

1. Objectif

Donner un encadrement aux demandes de soutien financier soumises à la Faculté de médecine.

2. Description

La Faculté octroie des commandites selon les valeurs institutionnelles et afin de contribuer aux activités en lien avec la mission d'enseignement et de recherche.

3. Comité d'analyse

La Faculté a délégué l'analyse des demandes à un comité composé d'une vice-doyenne ou d'un vice-doyen, d'une représentante ou d'un représentant du Vice-décanat exécutif, d'une représentante ou d'un représentant de la Direction des communications et de la philanthropie, ainsi que d'une professionnelle ou d'un professionnel de la direction facultaire.

4. Personnes admissibles à présenter une demande

- Étudiants des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles de la Faculté;
- Membres du personnel administratif et membres du personnel enseignant;
- Organismes ou associations soutenant les activités des individus ou groupe d'individus ciblés.

5. Critères d'admissibilité du projet

- Initiative, potentiel et engagement du demandeur;
- Retombées dans la communauté facultaire, universitaire ou dans le Réseau universitaire intégré en santé de l'Université Laval (RUIS UL);
- Réalisation en cours d'année financière, soit du 1^{er} mai au 30 avril;
- Présentation d'un budget prévisionnel et de l'historique financier, le cas échéant;
- Plan de visibilité pour la Faculté.

6. Critères de non-admissibilité

- Activités d'accueil et d'intégration;
- Activités liées au jeu de hasard;
- Activités qui incitent à la consommation d'alcool ou de boissons énergisantes;
- Activités à but lucratif pour les demandeurs ou les participants;
- Activités visant une collecte de fonds pour des causes caritatives;
- Activités en lien avec la formation, cours crédité ou stage¹;
- Activités scientifiques, congrès, colloques, conférences supportées par la Faculté¹ (financier, logistique, matériel promotionnel).

7. Critères d'évaluation

- L'historique du projet, sa faisabilité et sa planification;
- Les retombées et le rayonnement de l'activité au sein de la Faculté, du Complexe intégré de formation en sciences de la santé (CIFSS) et de la communauté universitaire intra ou hors campus;
- La démonstration de la pertinence du projet;
- Le nombre et le type de personnes touchées directement ou indirectement par l'activité ou le projet;
- L'historique financier du projet ou des projets antérieurs;
- L'effort consenti à la recherche de financement;
- La congruence avec les orientations stratégiques de la Faculté;
- Le respect des politiques universitaires et facultaires en vigueur.

8. Dépôt et traitement des demandes

- Les demandeurs doivent remplir le formulaire « Demande de commandite » disponible sur le site Web de la Faculté, à la page des documents officiels et promotionnels, dans les procédures et suivre les étapes indiquées dans celui-ci;
- Le soutien financier sera versé au nom de l'association, du projet ou de l'instance indiquée dans la demande. Un compte bancaire au nom de l'association, du projet ou de l'instance doit obligatoirement être ouvert et valide. À partir du moment de l'approbation de la demande, un délai de 3 à 4 semaines est à prévoir pour l'émission du paiement.

¹ Consulter la directive sur l'organisation d'activités scientifiques et de formation continue